



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
11 juillet 2016
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2016
6-9 septembre 2016, New York
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Programme de pays pour les Seychelles
(2017-2020)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités du programme et partenariats	7
III. Administration du programme et gestion des risques	10
IV. Suivi et évaluation	12
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour les Seychelles (2017-2020).	14



I. Considérations générales

1. Les Seychelles sont un pays à revenu élevé ayant un produit intérieur brut de 13 990 dollars par habitant¹. En 2015, le taux de croissance économique du pays était toujours positif, atteignant les 3,8 %, contre 3,7 % pour 2014. La moyenne de la croissance pour la période 2011-2015 était de 5,6 %². La stabilité politique a contribué à ces résultats économiques, comme en ont témoigné les récentes élections qui, bien que très disputées, se sont déroulées pacifiquement. En 2015, le Gouvernement a approuvé la stratégie nationale de développement, reposant sur la mise en place d'une « économie bleue » pour le développement durable grâce à la mise en œuvre de politiques en faveur de la croissance verte et de technologies plus propres.

2. Les Seychelles ont toujours été haut placées dans les classements portant sur le développement humain et l'égalité des sexes. La représentation des femmes au sein des instances décisionnelles de l'Assemblée nationale est de 44 % et 27 % des postes ministériels sont occupés par des femmes. La première femme Gouverneur de la Banque centrale et la première Juge en chef de la Cour suprême ont été nommées en 2011 et 2015, respectivement. Pour la première fois en décembre 2015, une femme s'est portée candidate aux élections présidentielles du pays. La représentation des femmes aux postes de responsabilité, de cadre moyen ou supérieur et de direction est de 47 %³. Les Seychelles ont atteint sept des huit objectifs du Millénaire pour le développement, notamment dans le domaine de l'éducation, de l'égalité des sexes, de la santé maternelle et de l'environnement⁴. Certaines cibles, concernant la santé maternelle et la scolarisation dans l'enseignement primaire, ont été atteintes avant l'an 2000. De 2000 à 2015, le taux de mortalité infantile est passé de 16,5 % (en 1991) à 5,4 % et celui de la mortalité maternelle de 62 à 20,5 décès (en 2014) pour 1 000 naissances vivantes. L'objectif 6 n'a pas été atteint en raison de l'augmentation du taux de prévalence du VIH parmi les groupes de population vulnérables.

3. Les Seychelles ont toujours considéré leur environnement naturel comme le moyen de parvenir au développement durable. À l'instar de nombreux petits États insulaires, le pays dépend du bon fonctionnement de ses écosystèmes terrestres et marins pour assurer son développement économique et le bien-être social. Soixante-dix pour cent de son produit intérieur brut, et plus de 90 % de ses exportations, dépendent des services rendus par des écosystèmes terrestres et marins naturels, purs, variés et fertiles en matière de tourisme et des pêches. La superficie du pays est de 455 kilomètres carrés répartis sur 155 îles et sa zone économique exclusive s'étend sur 1,37 million de kilomètres carrés, soit la deuxième en importance en Afrique après l'Afrique du Sud. Compte tenu de sa petite superficie, le pays fait face à d'intenses pressions concurrentes en matière de ressources terrestres disponibles pour le tourisme, l'agriculture, l'immobilier, la gestion des ressources

¹ Indicateurs du développement de la Banque mondiale, juillet 2015.

² Document de la stratégie de pays de la Banque africaine de développement pour 2016-2020.

³ Secrétariat chargé de l'égalité des sexes, 2015 (rapport de 2015 sur les objectifs du Millénaire pour le développement, tableau 11).

⁴ Rapport de 2015 sur les objectifs du Millénaire pour le développement aux Seychelles.

en eau et autres besoins. Plus de 50 % de la superficie de terres et plus de 10 % de la superficie marine sont protégés⁵.

4. L'extrême pauvreté, sur la base de l'indicateur de 1,90 dollar par jour fixé par la Banque mondiale, est pratiquement inexistante aux Seychelles, car les services sociaux de base comme l'éducation, la santé et l'eau et l'assainissement sont complétés par un système complet de sécurité sociale⁶. Le pays peut ainsi se targuer d'un bon classement au regard de l'indice de développement humain en 2015, à savoir à la 64^e position sur 187 (la deuxième meilleure place pour l'Afrique). Cependant, des études récentes sur la pauvreté⁷ montrent qu'un nombre grandissant de personnes vivent sous le seuil de pauvreté national (17 % de la population vit avec moins de 3,2 dollars par jour en dollars de 2012) et que les inégalités augmentent (le coefficient de Gini étant de 0,658⁸), les secteurs des pêches et de l'agriculture ainsi que les ménages dirigés par une femme étant les plus touchés par cette paupérisation⁹. Même si le système de sécurité sociale a contribué à l'élimination de l'extrême pauvreté, une analyse révèle qu'il présente des failles (il répondrait à 15 % seulement aux besoins réels des pauvres) qui empêchent l'éradication rapide de la pauvreté résiduelle.

5. Les études sur la pauvreté révèlent que la classe moyenne a de plus en plus tendance à s'appauvrir. Selon ces études, 40 % de la population est pauvre (avec 9,7 dollars par jour par équivalent-adulte) et 24,3 % souffrent d'insécurité alimentaire (avec 7,9 dollars par jour par équivalent-adulte)¹⁰. Selon les données du Bureau national de statistique, l'insuffisance des revenus n'est pas la cause principale de la pauvreté de certaines couches de la population, l'appauvrissement résultant plutôt de mauvais choix de mode de vie et de la déficience des moyens de subsistance due à l'inactivité certaine du groupe principal en âge de travailler parmi ceux vivant sous le seuil de pauvreté, en particulier les hommes.

6. Selon une autre analyse des estimations relatives à la pauvreté en 2015 menée au niveau des districts, la pauvreté touche davantage les ménages victimes du chômage, ayant un faible niveau d'instruction et vivant dans de mauvaises conditions de logement¹¹. Par conséquent, les responsables politiques et le Bureau national de statistique doivent adopter une vision commune des relations de cause à effet entre les maux sociaux et la pauvreté. Les enquêtes nationales, et les enseignements tirés de l'expérience d'autres pays grâce à la coopération Sud-Sud, joueront un rôle important dans la formulation de définitions acceptées à l'échelle nationale de la pauvreté et de la vulnérabilité en tenant compte de toutes les dimensions contextuelles des Seychelles ainsi que de la nécessité de comprendre de hauts niveaux de pauvreté dans un petit État insulaire en développement à revenu élevé, afin de permettre aux responsables politiques de concevoir et mettre en œuvre des programmes d'atténuation de la pauvreté ciblés et efficaces.

⁵ Rapport de 2015 sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

⁶ Indicateurs du développement de la Banque mondiale, juillet 2015.

⁷ Bulletin de statistiques de 2013 sur les estimations de la pauvreté, et enquête sur le budget des ménages de 2007 du Bureau national des statistiques; enquête de Muller sur les conditions de vie de 2012.

⁸ Estimations de la Banque mondiale, 2013.

⁹ Rapport de 2015 sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

¹⁰ Enquête de 2007 sur le budget des ménages; enquête de Muller sur les conditions de vie de 2012.

¹¹ Ibid.

7. Les problèmes environnementaux demeurent un obstacle au développement économique durable des Seychelles. Allant de l'érosion côtière et des inondations aux effets du phénomène El Nino en passant par les nuisances des espèces invasives, ils intensifient les problèmes liés aux changements climatiques et menacent les moyens de subsistance, la biodiversité et la sécurité alimentaire. Tous ces problèmes renvoient aux vulnérabilités inhérentes aux petits États insulaires en développement et touchent plus particulièrement les pauvres et les ménages ayant à leur tête une femme, dont les moyens de subsistance dépendent des ressources naturelles, dont la capacité de faire face est limitée et qui sont susceptibles de s'appauvrir davantage. Le défi tient, d'une part, aux capacités financières et techniques limitées du Gouvernement, en raison du lourd poids de la dette et, d'autre part, au manque de ressources humaines qualifiées qui aboutit à la mauvaise coordination des institutions et à l'élaboration et la mise en œuvre inadéquates de mesures d'intervention appropriées. Il est dès lors impératif de renforcer les capacités institutionnelles et fonctionnelles du pays aux fins de la gestion durable de l'environnement en améliorant la collecte des données et les analyses favorables à la formulation de politiques fondées sur des données factuelles, l'établissement de niveaux de référence et de niveaux cibles pour l'élaboration de projets et de programmes.

8. La récente stratégie nationale de développement¹² énonce l'orientation stratégique d'un certain nombre de plans de développement nationaux, à savoir : la stratégie de développement durable¹³, la stratégie de lutte contre les changements climatiques¹⁴, la stratégie de l'économie bleue (à l'état de projet) et le plan stratégique des Seychelles¹⁵. La stratégie nationale de développement met l'accent sur quatre piliers : la vie sociale, la santé, l'environnement et la gouvernance. Le but principal est de définir les priorités et de prévoir les dépenses. Les interventions stratégiques menées en amont dans le domaine de l'environnement et du développement durable constituent toujours la base de l'action du PNUD en faveur de la réalisation de plans de développement tels que la stratégie de l'économie bleue.

9. Le concept pionnier de l'économie bleue, lancé par le Gouvernement, encourage le développement socioéconomique durable¹⁶. Il faudra en priorité adopter une approche axée sur la préservation de l'environnement naturel et fragile afin d'en assurer la protection, ainsi que d'atténuer les effets du développement et de lutter contre les changements climatiques. À cette fin, il faudra renouveler l'intérêt porté aux politiques de préservation et d'exploitation durable des ressources maritimes (des ressources halieutiques aux hydrocarbures) tout en maintenant la fertilité et la résilience des écosystèmes du pays. Les pays océaniques, particulièrement les petits États insulaires en développement, partageront leurs expériences concernant la mise en œuvre de l'économie bleue par le biais de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Établir un environnement propice à la diversification et au développement du secteur privé ainsi qu'à son expansion au sein des nouveaux secteurs d'activité relatifs à l'économie bleue

¹² Stratégie nationale de développement pour 2016-2020.

¹³ Stratégie de développement durable des Seychelles pour 2012-2020.

¹⁴ Stratégie de lutte contre les changements climatiques des Seychelles pour 2009-2020.

¹⁵ Plan stratégique des Seychelles pour 2016-2040.

¹⁶ *The Blue Economy: Seychelles Vision for a Blue Horizon* (L'économie bleue : la perspective des Seychelles pour un horizon bleu).

permettra de réduire la vulnérabilité aux chocs extérieurs. L'adoption de la nouvelle politique de partenariat public-privé¹⁷ est la première étape dans cette direction.

10. Comme stipulé dans les contributions prévues déterminées au niveau national¹⁸, le Gouvernement considère l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets comme une priorité absolue pour réduire la vulnérabilité des Seychelles. La dépendance du pays aux combustibles fossiles demeure un défi pour le développement, car elle est étroitement liée à la performance économique et extrêmement sensible aux fluctuations des prix des combustibles. Il faudra prendre des mesures supplémentaires pour garantir la sécurité énergétique et réduire la facture énergétique. Les possibilités de développement à faible production de carbone, qui contribueront à réduire les émissions de gaz à effet de serre, doivent être explorées et encouragées au moyen des technologies appropriées. Selon le rapport Foresight publié par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'élévation du niveau des mers menace directement la stabilité environnementale et socioéconomique des petits États insulaires en développement et les Seychelles figurent parmi les pays les plus vulnérables face au phénomène. Renforcer la résilience et les capacités en matière de réduction des risques de catastrophe demeure donc une priorité importante. Il faut s'attaquer aux enjeux des changements climatiques en tenant compte du facteur social car ils nuisent aux moyens de subsistance et aux ménages ayant à leur tête une femme et peuvent aggraver l'appauvrissement des agriculteurs et des pêcheurs.

11. Le respect des obligations internationales est également source de défis importants. En tant qu'État signataire de la Convention sur la diversité biologique, les Seychelles se sont engagées à élaborer un plan relatif à l'espace maritime qui contribuera à répondre aux obligations au titre de la Convention d'ici à 2020, à savoir que 17 % des terres et eaux intérieures ainsi que 10 % des zones marines et côtières soient préservées. Les Seychelles ont pu restructurer près de 30 millions de dollars de leur dette à l'égard des membres du Club de Paris en obtenant une remise de dette en échange de plans d'adaptation aux changements climatiques. Cela permettra au Gouvernement de rediriger le remboursement de sa dette vers un fonds d'affectation spéciale indépendant visant à réduire la vulnérabilité des écosystèmes marins et côtiers face aux changements climatiques. Le fonds permettra au Gouvernement de s'adapter aux effets des changements climatiques et de s'attaquer aux enjeux majeurs liés au milieu marin en attendant la conclusion d'accords globaux sur le financement de l'action climatique. Le financement de la remise de la dette contribuera à la mise en œuvre du plan national relatif à l'espace maritime et à garantir que 30 % de celui-ci soient intégrés à diverses zones marines protégées.

12. L'examen à mi-parcours (en octobre 2015) du programme de pays précédent (pour 2012-2016) a mis l'accent sur les interventions du PNUD, en particulier celles ayant contribué au dialogue actuel sur l'atténuation de la pauvreté et le développement durable (environnement, énergie et atténuation des effets des changements climatiques). Grâce au PNUD qui a fourni des logiciels, assuré des formations et renforcé les capacités du Bureau national des statistique et de l'Agence pour la protection sociale, le Bureau national des statistique a pu mener une analyse de la pauvreté en se basant sur un meilleur système de collecte des données pour élaborer des enquêtes sur le budget des ménages. L'examen à mi-

¹⁷ Partenariat public-privé, 2015.

¹⁸ Contributions prévues déterminées au niveau national pour les Seychelles, 2015.

parcours a souligné la nécessité de s'attaquer aux problèmes sociaux et d'encourager la bonne gouvernance tout en gardant à l'esprit l'objectif principal de conservation et en renforçant la résilience environnementale des îles et de leurs citoyens.

13. L'examen a permis de noter que les Seychelles faisaient toujours face à un certain nombre de défis relatifs au développement qui nuisaient à la qualité de vie de la population. Les paramètres internationaux ne reflètent pas le réel degré de vulnérabilité des Seychelles. L'application de définitions universelles de la vulnérabilité, la privation, l'exclusion et la marginalisation dissimule la complexité des questions y afférentes aux Seychelles et dans les petits États insulaire en développement. L'examen a révélé que l'étude des indicateurs multidimensionnels de la pauvreté avait permis au Gouvernement de définir et d'ajuster les politiques concernant le ciblage de la sécurité sociale. Des études de qualité supplémentaires sur les évaluations participatives de la pauvreté et sur la pauvreté multidimensionnelle aideront à définir les divers profils des pauvres et à mettre en œuvre des politiques fondées sur des données factuelles.

14. L'examen a démontré que le soutien du PNUD dans le domaine de l'environnement et de l'énergie avait permis au Gouvernement d'instaurer un cadre juridique et réglementaire favorable à l'intensification des précédentes interventions. De nouvelles politiques, allant de la préservation de la diversité biologique aux pratiques innovantes de cogestion, ont été élaborées pour renforcer le développement durable et répondre aux obligations internationales au titre de divers accords multilatéraux sur l'environnement. Le projet concernant les zones protégées a permis d'établir le cadre juridique et la base de données nécessaires à l'élaboration des plans relatifs à l'espace maritime. Ces derniers constituent les fondements de l'économie bleue et facilitent l'obtention par les Seychelles de remises de dette en échange de plans d'adaptation aux changements climatiques. Des possibilités d'augmenter le financement de l'action menée en faveur des zones protégées ont été intégrées au programme proposé. Le système de primes instauré pour encourager l'installation de panneaux solaires sur les toits vise à donner un nouvel élan à la promotion des énergies renouvelables à l'échelle nationale et permettra de soumettre une proposition au Fonds vert pour le climat en 2016.

15. Fort de ces expériences, le PNUD continuera de donner la priorité aux interventions liées à l'environnement et aux changements climatiques, en reconnaissant formellement la corrélation pauvreté-environnement. Le PNUD continuera également de renforcer son avantage comparatif et sa collaboration avec le Gouvernement et d'autres parties prenantes concernant les enjeux du développement, ainsi que d'encourager le changement transformateur axé sur l'inclusion et le dialogue (par le biais d'approches fondées sur les droits de l'homme), tout en favorisant la mise en place de processus transparents et responsables. Le programme associera les investissements futurs à la réalisation des objectifs de développement durable en insistant sur l'économie bleue (objectifs 14 et 15) et en s'attaquant aux enjeux de la pauvreté (objectif 1) et des inégalités (objectif 10). De plus, le programme poursuivra ses interventions, à effet catalyseur et stratégique quoique limité, en faveur de l'amélioration de la protection sociale par l'appui analytique, la sensibilisation à la réforme des politiques et la mise en valeur des approches innovantes (objectif 9). Construire une société fondée sur le savoir, renforcer la coopération régionale et tirer parti de la coopération Sud-Sud et triangulaire sont autant de choses qui permettront de stimuler l'innovation, de

renforcer et reproduire les bonnes pratiques, en particulier grâce aux programmes régionaux dirigés par les pays et aux initiatives conjointes comme le Fonds pour l'environnement mondial (qui a financé des projets relatifs aux eaux internationales) et la structure de gestion de la zone du plateau continental commune aux Seychelles et à Maurice. Le PNUD collaborera avec d'autres organismes des Nations Unies et partenaires de développement afin d'étendre ses activités en faveur de l'égalité des sexes, des droits de l'homme et de l'autonomisation des femmes, en se concentrant davantage sur les communications extérieures.

II. Priorités du programme et partenariats

16. Le PNUD est idéalement placé pour conclure un partenariat avec le Gouvernement visant à relever les nombreux défis de la croissance inclusive et durable. Le programme de pays du PNUD fait partie des priorités du Gouvernement (comme indiqué dans la stratégie nationale de développement durable, la stratégie nationale de développement, les objectifs de développement durable et les Orientations de Samoa) et est conforme au plan stratégique du PNUD. Concernant l'appui à l'élaboration de politiques en amont, le programme apportera une valeur ajoutée significative aux différents aspects des investissements en faveur du développement durable et s'emploiera à promouvoir activement les objectifs de développement durable dans tous les secteurs. Les investissements continueront de renforcer les capacités des acteurs, institutions et systèmes nationaux, grâce à des politiques d'intervention ciblées et à la transposition des objectifs de développement durable au niveau national, ainsi que de stimuler la croissance et de préserver les acquis en matière de développement. Il est primordial d'établir des partenariats et réseaux afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi des politiques nationales. Les échanges Sud-Sud et les enseignements tirés des bonnes pratiques seront étudiés. Le nouveau programme complétera les programmes régionaux et mondiaux existants, notamment l'accès aux ressources biologiques et le partage des bénéfices et l'initiative de financement de la biodiversité, auxquels les Seychelles participent en tant que pays pilote.

17. L'appui apporté contribuera à garantir la ventilation des données par sexe et à adapter les politiques en faveur de la réduction des disparités entre les sexes. Les interventions menées dans le cadre du programme permettront de préserver les acquis des interventions précédentes et s'emploieront à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier ceux relatifs aux changements climatiques, à la réduction des inégalités, à l'inclusion économique et à l'autonomisation des pauvres, au moyen d'approches fondées sur les droits de l'homme.

Développement inclusif et changements climatiques

18. Le pilier et objet principal du programme est la corrélation pauvreté-environnement, qui admet la dépendance de l'économie dans son ensemble (ainsi que d'importantes couches de la population) aux services de l'environnement. Selon la vision du Gouvernement et les stratégies de développement, le développement inclusif et l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets vont de pair et se renforcent mutuellement. Les changements climatiques, l'inclusion, la protection sociale, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont des composantes importantes de l'appui à la mise en œuvre des priorités nationales (visant à assurer la réalisation des objectifs de développement durable et

à ne laisser personne de côté) qui sont étroitement liées aux objectifs de développement durable et aux Orientations de Samoa.

19. Le PNUD renforcera les capacités du Bureau national de statistique pour ce qui est d'analyser les complexités de la pauvreté par la coordination de l'appui technique et l'amélioration de l'échange des connaissances au sein de la région, en veillant à ce que les acquis du développement profitent à tous et à ce que la pauvreté soit réduite. Le Bureau national de statistique bénéficiera d'une aide pour mener ses activités de localisation des zones de pauvreté, ce qui permettra de réunir les données nécessaires pour s'attaquer aux inégalités, particulièrement parmi les femmes et les jeunes. Des études nationales seront conduites sur les divers groupes cibles afin de définir la pauvreté, les moyens de subsistance et la vulnérabilité et également de fournir des références utiles pour l'élaboration de programmes sociaux et de politiques et stratégies de réduction de la pauvreté fondées sur des données factuelles. Les données empiriques récoltées contribueront à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques transformatrices visant à atténuer la vulnérabilité sociale, environnementale et économique. Il faudra dès lors maintenir le dialogue avec le Gouvernement et la société civile afin de mobiliser l'appui nécessaire à l'élaboration de stratégies de croissance inclusives via la mise en place de programmes socioéconomiques et environnementaux fondés sur le concept de l'économie bleue. Le PNUD fournira un accès aux meilleures pratiques par l'intermédiaire de son réseau, renforcera la coopération Sud-Sud et valorisera les échanges relatifs aux enseignements tirés de l'expérience d'autres pays en matière de programmes visant à lutter contre la pauvreté. Le PNUD, en collaboration avec le PNUE, établira des liens entre la pauvreté et l'environnement afin d'appuyer les politiques de réduction de la pauvreté. Le PNUD fournira un appui technique au Bureau national de statistique et travaillera avec diverses organisations, notamment la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, pour veiller à ce que les méthodes utilisées et les résultats obtenus soient fondés sur des bases scientifiques solides.

20. Compte tenu des contraintes en matière de ressources, le PNUD collaborera avec le Centre régional de services au sujet des programmes régionaux et travaillera avec le Ministère des affaires sociales pour combattre la vulnérabilité et l'exclusion et promouvoir l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles en faveur de la protection des groupes vulnérables. Le PNUD continuera à sensibiliser les autres ministères à l'importance du partage des dépenses pour réagir au problème des inégalités.

21. Le programme se concentrera sur l'appui aux stratégies relatives à l'économie bleue et sur leur mise en œuvre. La stratégie nationale de développement vise à faire des Seychelles une économie bleue durable et inclusive. La mise en œuvre du programme poursuivra une approche économique différente selon laquelle les océans sont des « espaces de développement » et la vraie valeur du capital naturel (bleu) est prise en compte dans tous les aspects de l'activité économique. Le PNUD contribuera à intégrer les avantages des écosystèmes à la modélisation économique, établissant un nouveau paradigme du développement durable qui reconnaît les services et produits liés aux écosystèmes océaniques comme des moteurs du développement. Les partenariats avec d'autres organismes, comme l'Union internationale pour la conservation de la nature, The Nature Conservancy, la Banque mondiale et autres, seront envisagés ou renforcés. L'accord de partenariat stratégique conclu entre l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement

renforcera la coopération, permettra la mobilisation de ressources favorables à la mise en œuvre efficace de la stratégie de l'économie bleue et mettra en valeur les efforts d'unité d'action des Nations Unies.

22. Le programme appuiera la prise en compte de l'économie bleue dans la stratégie nationale de développement afin d'encourager la transition vers une économie bleue et mettra l'accent sur le renforcement des capacités dans ce domaine. Afin d'assurer la protection, la mise en valeur et la conservation des environnements marins et terrestres, le PNUD aura recours à des pratiques de gestion sûres et veillera à la participation active des entités non gouvernementales et des communautés. Le PNUD aidera à étudier et tester des stratégies de financement durable des zones protégées, en inventant de nouveaux systèmes de gestion. Plus particulièrement, il s'emploiera à mettre en œuvre le plan relatif à l'espace maritime; à assurer la remise de dette en échange de plans d'adaptation aux changements climatiques; à mettre en place le secrétariat du Fonds d'affectation spéciale des Seychelles pour la préservation de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques et à en assurer le bon fonctionnement. Cela permettra de remplir l'obligation d'inclure 30 % de la zone économique exclusive à diverses catégories de zones marines protégées, 15 % étant reconnues zones riches en diversité biologique¹⁹. Le PNUD se basera sur les précédentes études menées dans ce domaine. Il est prévu de faire reposer le cadre de l'économie bleue sur une plateforme solide, favorable à l'autonomisation et aux nouvelles possibilités pour tous et ne laissant personne de côté.

23. Dans le domaine des changements climatiques, l'accent sera mis sur l'adaptation et sur l'atténuation de effets, la préservation des écosystèmes et de la diversité biologique, ainsi que sur la réduction des risques de catastrophe. Les efforts seront redoublés pour intégrer ces divers éléments à une approche globale par île en matière de gestion des liens entre les écosystèmes et les débits écologiques afin de refléter efficacement les conséquences des changements climatiques sur la problématique de l'égalité des sexes et les communautés.

a) *Atténuation des effets des changements climatiques.* Se fondant sur les travaux précédemment effectués par le Fonds pour l'environnement mondial, le programme valorisera et encouragera l'utilisation à plus grande échelle des techniques d'exploitation des énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle des ressources grâce à de nouvelles possibilités de financement de l'action climatique. Le PNUD aidera la Commission de l'énergie des Seychelles à s'attaquer aux problèmes relevés par la politique énergétique nationale,²⁰ en encourageant une augmentation des énergies renouvelables de 15 % d'ici à 2030, et aidera le Gouvernement à faire de l'île de La Digue un capital écologique mondial. Des partenariats avec le secteur privé seront envisagés sur la base des mécanismes d'incitation actuels. Le PNUD appuiera les initiatives gouvernementales et non gouvernementales visant à aider 500 ménages démunis à recourir aux technologies vertes, ainsi que les initiatives visant à réduire l'empreinte carbone. De plus, le PNUD contribuera aux études nationales sur les avantages des mesures d'atténuation des effets des changements climatiques.

¹⁹ Plan relatif à l'espace maritime. Il est prévu que les zones riches en diversité biologique deviennent des zones où la pêche est interdite.

²⁰ Politique énergétique des Seychelles sur le long terme, 2010.

b) *Adaptation aux effets des changements climatiques.* L'accent sera mis sur la gestion des barrages afin de remédier aux problèmes liés aux pénuries d'eau, aux inondations et à la gestion et la restauration des forêts côtières et des récifs frangeants afin d'empêcher les inondations et les infiltrations d'eau salée. Le programme étendra à La Digue les précédentes initiatives du Conseil du Fonds pour l'adaptation sur les îles de Mahé et Praslin, financé par l'Union européenne²¹, en renforçant les institutions nationales et en aidant les communautés connaissant des inondations fréquentes, grâce notamment à la participation de ces communautés aux activités. Les actions menées dans le cadre du programme amélioreront l'accès des femmes à de nouveaux moyens de subsistance dans les communautés sujettes aux inondations. Une attention sera portée à l'extension des précédentes initiatives financées par le Fonds pour l'environnement mondial et l'Agence des États-Unis pour le développement international visant à restaurer la couverture corallienne sur les récifs endommagés en tant que mesure de formation de récifs pour préserver les défenses côtières. À cette fin, il faudra entreprendre de grands travaux de restauration des coraux dans les sites prioritaires. Des synergies seront établies avec le nouveau Fonds d'affectation spéciale des Seychelles pour la préservation de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques²² et l'initiative de financement de la diversité biologique.

c) *Écosystèmes et diversité biologique.* Le PNUD continuera à appuyer la préservation des ressources et de l'environnement naturels, les piliers de l'économie. À cette fin il se concentrera sur la préservation des écosystèmes par le biais de l'élargissement des zones protégées, du renforcement de leur protection et de l'amélioration de leur viabilité financière. Il contribuera ainsi aux activités du Gouvernement visant à améliorer la gestion de la zone économique exclusive au titre du plan relatif à l'espace maritime. Diverses initiatives cibleront les zones naturelles qui ne font pas partie des zones protégées et viseront à préserver la couverture forestière, diminuer la propension aux incendies et maîtriser et atténuer les effets du développement. Les communautés et le secteur privé participeront à l'action menée par l'intermédiaire de mécanismes de partenariats encourageant les communautés à se poser en gardiennes de leurs propres ressources et les opérateurs touristiques privés, comme les propriétaires et gestionnaires d'îles privées, à investir de façon significative dans la préservation du capital naturel. Le PNUD et d'autres partenaires de développement s'emploieront à collecter des données ventilées en vue des initiatives dont l'incidence sur les moyens de subsistance des femmes et des enfants est positive. Parallèlement, le PNUD renforcera l'accès aux ressources biologiques et le partage des avantages ainsi que les initiatives de bioprospection, au titre du Protocole de Nagoya dont l'objectif est que les communautés et le secteur privé participent à la valorisation des éléments essentiels du capital naturel.

III. Administration du programme et gestion des risques

24. La réalisation nationale sera la modalité privilégiée pour la mise en œuvre du programme. Le respect absolu des principes de la politique harmonisée concernant

²¹ Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique.

²² Fonds d'affectation spéciale des Seychelles pour la préservation de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques.

les transferts de fonds atténueront les risques d'insuffisance des capacités d'exécution. Le PNUD fournira les services d'appui nécessaires et toutes les dépenses des activités axées sur la mise en œuvre du programme seront directement imputées au projet concerné, conformément aux politiques et procédures relatives aux coûts directs des projets. Le recours à la réalisation directe sera envisagé si nécessaire, en accord avec le Gouvernement et le siège du PNUD, ou sera réservé aux programmes approuvés et en cours.

25. L'approche par portefeuille du PNUD repose sur un nombre réduit de réalisations et vise à : renforcer les projets; appliquer une programmation intégrée et transversale; et augmenter la part des projets régionaux dans son portefeuille. En raison de la forte augmentation en volume du financement du programme, les bureaux du programme conjoint entre le PNUD et le Gouvernement ont été réunis sur un même site pour optimiser l'efficacité et le renforcement des capacités. L'atténuation des risques passera également par un examen systématique des projets qui garantira l'application des mesures de protection sociale et environnementale. L'accent sera mis sur la conception de programmes intégrés, souples et innovants, l'instauration de systèmes de collecte des données, la rédaction de rapports de résultats fondés sur des données factuelles, ainsi que la communication, en veillant à ce que les enseignements tirés de l'expérience soient pris en compte et que les initiatives soient évolutives et durables. Une stratégie de communication est prévue pour renforcer la transparence, la visibilité et les effets des interventions du PNUD, de même que pour témoigner de la gestion éclairée du programme et du partage des connaissances relatives à ses domaines prioritaires, tels que l'action menée contre les changements climatiques. Les ressources consacrées aux activités de communication et de sensibilisation seront attribuées aux programmes et projets, ce qui contribuera au partage des connaissances avec d'autres petits États insulaires en développement à revenu élevé. L'action en faveur de l'atténuation des risques fera partie intégrante du programme et le PNUD renforcera les capacités d'exécution des programmes des institutions compétentes.

26. Étant donné que les Seychelles sont un pays à revenu élevé, de nombreux partenaires bilatéraux traditionnels ont revu la hiérarchisation de leurs priorités en matière d'assistance, ce qui limite le nombre de donateurs, nuit à la mobilisation des ressources et présente des risques pour la durabilité. Il faudra dès lors adopter une approche plus innovante à l'égard des partenaires et aider le Gouvernement à tirer parti des financements de l'action climatique disponibles. La mobilisation des ressources vise à augmenter le nombre de projets régionaux gérés par le bureau de pays. Les domaines de l'accès aux technologies innovantes et de la création de nouveaux fonds, tels que le Fonds vert pour le climat, seront étudiés. Le secteur privé et les donateurs non traditionnels participeront à l'ensemble du programme. La présence du PNUD étant relativement limitée, le Groupe de la coordination des projets peut s'adapter à la taille du projet et dès lors le rendre viable malgré les faibles contributions financières du Gouvernement.

27. Il ressort de l'examen à mi-parcours du PNUD que l'avantage comparatif s'obtient en assurant une présence sur le terrain et en adoptant une approche souple à l'égard du programme. L'affectation d'un groupe de coordination pour le projet conjoint entre le PNUD et le Gouvernement est un moyen approprié et efficace de suivre et mettre en œuvre le projet de manière coordonnée et intégrée. La centralisation des opérations au sein des services de coordination du projet a permis de réduire les coûts et doit donc être poursuivie. Bien que la gestion de projet soit le

point faible de plusieurs institutions nationales, les programmes appuyés par le PNUD ont été positivement influencés par la rigueur, la précision et l'exhaustivité des normes internationales valorisées par le PNUD au sein des services de coordination. Il est recommandé d'appliquer et de renforcer cette méthode pour les prochains programmes. Les comités directeurs de tous les projets financés par des donateurs continueront de fournir des directives et d'atténuer les éventuels risques en matière de mise en œuvre et d'obtention des résultats.

28. Le PNUD renforcera les partenariats existants, aux niveaux national et international, en tenant compte de la viabilité des résultats et des liens tissés avec le Gouvernement au cours des 10 dernières années. Les mécanismes traditionnels de coordination avec l'Union européenne, la Banque mondiale et les membres de l'équipe de pays des Nations Unies seront renforcés afin d'assurer la synergie des programmes collectifs en matière de pauvreté et d'environnement. De nouveaux partenariats seront envisagés avec les nouvelles organisations internationales non gouvernementales alors que ceux établis avec la Commission de l'océan Indien et les membres de l'équipe de pays seront renforcés par le biais du futur accord de partenariat stratégique entre les Nations Unies et le Gouvernement, particulièrement dans les domaines favorisant la stratégie de l'économie bleue. Le potentiel restant pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire est significatif et sera exploité par l'intermédiaire des programmes régionaux dirigés par le bureau de pays, ainsi que des programmes du futur Fonds vert pour le climat et du projet régional d'adaptation aux effets des changements climatiques réunissant Maurice et les Seychelles et intégrant les échanges et le partage des connaissances entre les îles de l'océan Indien.

29. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les directeurs de programme au niveau du pays, de la région et du siège doivent rendre compte des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes.

IV. Suivi et évaluation

30. Le PNUD veillera à ce que des cadres de suivi et d'évaluation des projets soient mis en place et harmonisés avec les priorités du programme, notamment le renforcement des capacités des partenaires d'exécution en matière de collecte et d'utilisation des données. Le PNUD établira et gèrera un système de suivi et d'évaluation du partage des coûts des projets favorables à l'évaluation du projet et de ses effets. L'accent sera mis sur la ventilation des données afin d'assurer un meilleur suivi et ciblage. Les partenaires s'engagent à effectuer des visites de contrôle communes et des examens annuels, ainsi qu'à mener des activités de sensibilisation sur l'importance des activités de suivi et d'évaluation et à améliorer la gestion du projet en se fondant sur les résultats. Le système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes du PNUD sera utilisé pour contrôler les dépenses et améliorer la planification et la prise de décisions tenant compte de la problématique hommes-femmes. L'objectif sera, en

améliorant les capacités des institutions de collecter et analyser les données statistiques relatives à l'environnement et la pauvreté, de mesurer l'incidence du programme au titre des objectifs de développement durable et des Orientations de Samoa, ainsi que des engagements pris dans le cadre des contributions prévues déterminées au niveau nationale (en 2015).

31. Le PNUD précisera les niveaux de référence et niveaux cibles en effectuant des états des lieux, réservant au moins 2 % du budget du programme au renforcement de la collecte des données et des capacités de gestion des partenaires et à l'exécution de plans d'évaluation. En collaboration avec les partenaires des Nations Unies, le PNUD aidera le Bureau national de statistiques et le Ministère de l'environnement, de l'énergie et du changement climatique à veiller à ce que les paramètres importants des ensembles de données (notamment la protection sociale, la corrélation pauvreté-environnement, l'emploi, l'égalité des sexes, les ressources naturelles et la gouvernance au niveau infranational) soient pris en compte dans les enquêtes menées.

32. Afin de faciliter la conception de programmes fondés sur des données factuelles et d'ouvrir davantage le débat sur le programme national de développement et les objectifs de développement durable, des recherches, études et notes de synthèse seront réalisées en collaboration avec les différents partenaires clefs (Banque mondiale, Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, établissements universitaires, Bureau national de statistique, Institut de recherche sur l'économie bleue et Université des Seychelles).

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour les Seychelles (2017-2020)

Priorité ou objectif du pays : développement inclusif et lutte contre les changements climatiques

Réalisation du partenariat stratégique : Instaurer aux Seychelles un environnement durable caractérisé par une croissance économique renforcée, des possibilités de revenu et l'inclusion sociale, ce grâce à l'appui et la promotion de stratégies axées sur la réduction de la pauvreté et l'égalité des sexes. Renforcer la résilience de l'économie et de l'environnement grâce à l'élaboration et la mise en œuvre de solutions durables et leur intégration aux processus de planification du développement aux niveaux national et infranational afin d'appuyer le concept de l'économie bleue et de répondre pleinement aux préoccupations relatives à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets

Réalisation correspondante 1 du plan stratégique : La croissance et le développement sont inclusifs et durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus.

<i>Accords de partenariat stratégique, indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Sources des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
Indicateur : Pauvreté économique et pauvreté alimentaire Niveau de référence : a) Pauvreté économique : 39,3 % (2013) b) Pauvreté alimentaire : 24 % (2013) Niveaux cibles : a) Pauvreté économique : 20 % (2020) b) Pauvreté alimentaire : 10 % (2020)	Sources des données : Enquête sur le budget des ménage, rapport sur l'analyse de la pauvreté, rapport sur le développement humain Fréquence : Enquête menée tous les cinq ans, discussions de groupe, enquêtes annuelles sur la vulnérabilité Entité responsable : Bureau national de statistique, partenaires de développement	Produit 1. Des institutions publiques à même d'élaborer, suivre et évaluer la législation, les politiques et les programmes relatifs à la réduction de la pauvreté Indicateur 1.1. Nombre d'institutions utilisant les données sur la vulnérabilité et la pauvreté pour élaborer des politiques fondées sur des données factuelles et mettre en œuvre des plans d'action sociale <i>Niveau de référence</i> : 0 (2016) <i>Niveau cible</i> : 5 <i>Source</i> : Bureau national de statistique, Agence pour la protection sociale, Ministère des affaires sociales, Ministère des finances Indicateur 1.2. Vulnérabilité des Seychelles Indicateur 1.3. Pourcentage de personnes bénéficiant des programmes d'atténuation de la pauvreté et d'amélioration des moyens de subsistance, ventilé par sexe <i>Niveau de référence</i> : Aucun homme ni aucune femme (2016) <i>Niveau cible</i> : 20 % des hommes et 30 % des femmes	Bureau national des statistique Ministère des finances Ministère des affaires sociales Agence pour la protection sociale Ministère de la santé Commission de l'énergie des Seychelles Ministère de l'aménagement du territoire et de l'habitat Ministère de l'environnement Ministère de l'agriculture Organisations environnementales non gouvernementales Bureau national de normalisation	Ressources ordinaires : 418 000 Autres ressources : 35 879 000

<i>Accords de partenariat stratégique, indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Sources des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
Indicateur : Couverture sociale, ventilée par groupe vulnérable Niveau de référence : 0 Niveau cible : 75 % (2020)	Sources des données : Enquête sur le budget des ménage, rapport sur l'analyse de la pauvreté, rapport sur le développement humain Fréquence : Enquête menée tous les cinq ans, discussions de groupe, enquêtes annuelles sur la vulnérabilité Entité responsable : Bureau national de statistique, partenaires de développement	Produit 2. Options rendues possibles et facilitées pour une protection sociale inclusive et durable Indicateur 2.1. Nombre de plans de protection sociale ciblant les pauvres et les autres groupes vulnérables, particulièrement les femmes et les jeunes, ventilé par sexe <i>Niveau de référence</i> : 0 (2016) <i>Niveau cible</i> : 4 <i>Source</i> : Bureau national des statistiques, Agence pour la protection sociale Indicateur 2.2. Pourcentage de ménages bénéficiant des programmes de protection sociale, ventilé par sexe <i>Niveau de référence</i> : Aucun ménage dirigé par un homme ni aucun dirigé par une femme (2016) <i>Niveau cible</i> : 20 % de ménages dirigés par un homme et 40 % de ménages dirigés par une femme (2016) <i>Source</i> : Bureau national des statistique, Agence pour la protection sociale	Institut national pour la science, la technologie et l'innovation Université des Seychelles Banque européenne d'investissement /Société des services d'utilité publique Agence internationale de l'énergie atomique PNUE Union européenne Comité du bassin versant	
Indicateur : Pourcentage d'utilisation de technologies énergétiques efficaces et durables Niveau de référence : 6 % (2015) Niveau cible : 10 % (2020)	Sources des données : Stratégie nationale de l'énergie et plans d'action nationaux en la matière; plan d'action pour l'énergie renouvelable à La Digue; rapports d'exécution; rapports de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sur la contribution prévue déterminée au niveau national Fréquence : Annuelle Entité responsable : Commission de l'énergie des Seychelles; Ministère	Produit 3. Solutions durables et inclusives adoptées en faveur d'un meilleur rendement énergétique (particulièrement en matière de sources déconnectées du réseau et d'énergies renouvelables) Indicateur 3.1. Nombre de ménages bénéficiant de primes et de prêts incitant à l'utilisation des technologies renouvelables et d'appareils à faible consommation énergétiques, ventilé par sexe <i>Niveau de référence</i> : 0 ménages pauvres et 35 ménages dirigés par une femme (2016) <i>Niveau cible</i> : 200 ménages pauvres et 300 ménages dirigés par une femme <i>Source</i> : Commission de l'énergie des Seychelles Indicateur 3.2. Nombre d'emplois verts créés, ventilé par sexe <i>Niveau de référence</i> : 20 hommes et 12 femmes (2016) <i>Niveau cible</i> : 100 hommes et 60 femmes <i>Source</i> : Commission de l'énergie des Seychelles		

<i>Accords de partenariat stratégique, indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Sources des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
	de l'environnement, de l'énergie et du changement climatique (rapports sur la contribution prévue déterminée au niveau national); partenaires de développement	Indicateur 3.3. Couverture des services énergétiques modernes (éoliens/solaires) <i>Niveau de référence</i> : < 1 % <i>Niveau cible</i> : 5 % d'ici à 2020; 15 % d'ici à 2030		
Indicateur : Nombre d'hectares de terres cultivées selon un régime de conservation <i>in situ</i> et un régime de partage de l'accès et des avantages Niveau de référence : 44 200 hectares de terres protégées (conservation), 0 hectares de terres cultivées de manière durable, 0 hectares de terres soumises à un régime de partage de l'accès et des avantages (2016) Niveau cible : 121 695 hectares de terres protégées, 2 169 hectares de terres cultivées de manière durable, régime de partage de l'accès et des avantages à déterminer (2020)	Sources des données : Rapports d'exécution des projets du Ministère de l'environnement, de l'énergie et du changement climatique Fréquence : Annuelle Entité responsable : Groupe de la coordination des projets, administration de district de La Digue, partenaires de développement	Produit 4. Cadres institutionnels, législatifs et stratégiques efficaces mis en place pour favoriser la mise en œuvre des mesures de gestion des risques de catastrophe et climatiques au niveau national. Indicateur 4.1. Superficie de bassins versants en dehors des zones protégées incluse dans la planification intégrée pour le développement durable <i>Niveau de référence</i> : 0 (2016) <i>Niveau cible</i> : 2 169 hectares <i>Source</i> : Ministère de l'environnement, de l'énergie et du changement climatique Indicateur 4.2. Nombre de stratégies ou plans d'action de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation à ceux-ci qui définissent clairement les responsabilités institutionnelles et les mécanismes de coordination multipartites <i>Niveau de référence</i> : 0 <i>Niveau cible</i> : 1 Indicateur 4.3. Superficie destinée aux systèmes d'alimentation en eau traitée et aux systèmes de retenues visant à réduire les inondations <i>Niveau de référence</i> : 0 hectare (2016) <i>Niveau cible</i> : 3 300 hectares <i>Source</i> : Ministère de l'environnement, de l'énergie et du changement climatique		

<i>Accords de partenariat stratégique, indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Sources des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
		Produit 5. Augmentation des interventions d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets parmi les divers secteurs Indicateur 5.1. Nombre de systèmes en place pour permettre l'accès au financement de l'action climatique, le mettre en œuvre, le contrôler, établir les rapports correspondants et en vérifier l'utilisation <i>Niveau de référence :</i> 0 (2016) <i>Niveau cible :</i> 5 <i>Source :</i> Ministère de l'environnement, de l'énergie et du changement climatique, Commission de l'énergie des Seychelles, Société des services d'utilité publique, Groupe de la coordination du projet Indicateur 5.2. Nombre d'hectares d'écosystèmes côtiers sous plan de gestion/restauration <i>Niveau de référence :</i> 1 293 hectares de zones marines et de mangroves protégées (2016) <i>Niveau cible :</i> 4 020 hectares de zones marines protégées et 3 000 hectares d'herbier de phanérogames marines (2020) <i>Source :</i> Ministère de l'environnement, de l'énergie et du changement climatique, Société des services d'utilité publique, autres Indicateur 5.3. Superficie de forêts gérée de façon à réduire les inondations et à protéger les ressources en eau en période de sécheresse <i>Niveau de référence :</i> 3 102 hectares (Morne Seychellois) 2016 <i>Niveau cible :</i> 5 337 hectares (2020)		
		Produit 6. Mesures mises en œuvre au niveau des secteurs pour améliorer l'accès des femmes à de nouveaux moyens de subsistance dans les communautés fréquemment touchées par des inondations Indicateur 6.1. Nombre de programmes du PNUD élaborés en faveur de nouveaux moyens de subsistance, ventilé par secteur <i>Niveau de référence :</i> 0 (2016) <i>Niveau cible :</i> 5 (2020) <i>Source :</i> PNUD, Bureau national des statistiques, Ministère du travail, Ministère des affaires sociales		

<i>Accords de partenariat stratégique, indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Sources des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
		Indicateur 6.2. Nombre de ménages dirigés par une femme bénéficiant des programmes en faveur de nouveaux moyens de subsistance <i>Niveau de référence</i> : 0 (2016) <i>Niveau cible</i> : 300 (2020) <i>Source</i> : PNUD, Bureau national des statistique, Ministère des affaires sociales		